

Information



Initiative Loiret propose désormais Le PRÊT CROISSANCE

Prêt d'honneur
à taux 0%
de 5 000€ à 30 000€

Objet de l'aide

L'aide prend la forme :

- d'un prêt destiné à renforcer les ressources stables des projets éligibles par apport en fonds
- d'un accompagnement, facteur de réussite.

Nature des projets

Entreprises immatriculées dans le département du Loiret ayant un projet de développement (augmentation significative du chiffre d'affaires, création d'emploi, investissement... en aucun cas il ne peut s'agir de couvrir une défaillance de trésorerie), sous réserve d'être en capacité de présenter 2 bilans comptables et à l'exclusion des activités d'intermédiation bancaire, promotion et location immobilière.

Type de bénéficiaires

Toute personne physique à l'initiative d'un projet de développement de son entreprise (moins de 50 salariés).

Conditions

- Être accompagné par un expert comptable qui émettra un avis favorable et motivé sur la faisabilité du projet.
- Si investissement matériel : concours bancaire ou crédit bail obligatoire.
- Être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

Procédure de demande

Avant la mise en œuvre du développement. Le dirigeant de l'entreprise fait une demande de prêt croissance Initiative Loiret en ligne. Ensuite il présente son projet devant le comité d'agrément.

Forme

- Prêt personnel, sans intérêt, sans garantie ni caution personnelle.
- Montant plafonné aux besoins de financement du besoin en fonds de roulement.
- Il varie entre 5 000€ et 30 000€ (déduction faite du capital restant dû d'un éventuel prêt d'honneur création/reprise).
- Durée de remboursement entre 2 et 5 ans.

+ d'informations

Initiative Loiret - 23 Place du Martroi - 45000 Orléans
Tél. : 02 38 77 89 11 - contact@initiative-loiret.fr
www.initiative-loiret.fr

Principaux partenaires Initiative Loiret :

